



SAATD
Syndicat Mixte du Traitement des Déchets
du Bassin Est du Béarn

Envoyé en préfecture le 10/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le 11/12/2024
ID : 064-256404484-20241210-RPQS2023-DE

Extrait du registre des délibérations
Comité syndical
Séance du mardi 3 décembre 2024

Date de convocation : 26 novembre 2024

Séance tenue à 18 h 30 sous la Présidence de Madame Monique Sémavoine, Présidente de Valor Béarn, au Pavillon des arts.

Étaient présents : Monique Sémavoine, Michel Cuyaubé, Pierre Casabonne, Michel Capéran, Jean-Claude Sétier, Fernand Martin, Christelle Bonnemason-Carrère, Patrick Buron, Raymond Chagot, Jean-Marc Denax, Pierre Soler, Philippe Castets, Claude Fourquet, Bernard Massignan, Evelyne Ponneau, Max Tucou, Michel Lasserre, Michel Cazet,

Étaient représentés : Eric Castet par Pierre Soler, Philippe Faure, par Monique Sémavoine, Bernard Aurisset, par Pierre Casabonne, Jean-Louis Barban par Fernand Martin

Étaient excusés : Michel Bernos, Jean-Louis Caldéroni, Thibault Chenevière, Victor Dudret, Claude Ferrato, Jean-Pierre Lannes, Bernard Marque, Alexandre Perez, Yves Lacoste, Arnaud Brière, Jean-Claude Coustet, Pascale Durand,

Étaient absents : Stéphane Virto

1 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES 2023

Conformément à l'article L 2224- 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son Assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de traitement des ordures ménagères destiné notamment à l'information des usagers.

Le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service est joint en annexe de la présente délibération. Il fait également office de rapport d'activités au sens de l'article L 5211 39 du code général des collectivités territoriales.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux du 3 décembre 2024 a pris acte du rapport de Valor Béarn.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré :

Décide :

- De prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de traitement des ordures ménagères 2023

La Présidente

Monique Sémavoine